

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2011

L'an deux mille onze le 10 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage 3 Janvier 2011

Date de la convocation : 3 Janvier 2011

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, M. KERCHACHE, Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, MM. BAUDY, BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIR : M. ESTERLE à M. LUNARDI

ABSENTE EXCUSEE : Mme PERINET

Monsieur Arnaud BOUDON a été nommé secrétaire de séance.

Introduction de Monsieur le Maire :

- point sur l'intercommunalité en agenais.

La CAA, depuis le 1^{er} janvier dernier, compte 12 communes. Monsieur le préfet a repoussé l'intégration de la commune de St Pierre de Clairac au prétexte que celle-ci aurait pour effet d'enclaver la ville de Castelculier et la loi ne permet pas cet enclavement. Le 15 décembre dernier, la CAA a majoritairement approuvé une procédure de fusion avec la communauté des communes d'Astaffort en Bruilhois, les délégués de Boé et d'autres délégués se sont abstenus. Mais, la communauté des communes d'Astaffort en Bruilhois ne s'est pas encore décidée. Autre élément à prendre en compte, c'est le calendrier de la réforme territoriale. Une loi a été votée le 16 décembre dernier qui comprend beaucoup de dispositions dont certaines concernent la coopération intercommunale. Avant fin 2011 un schéma départemental de coopération départementale sera arrêté à l'initiative du Préfet. Les communes isolées devront intégrer une structure intercommunale et les communautés existantes qui ont moins de 5000 habitants auront obligation de se regrouper. Cette carte deviendra opérationnelle en juin 2013. En ce qui concerne la CAA, il faut envisager, même si nous avons exprimé à maintes reprises des réserves, cet élargissement. Deux commissions seront nommées et vont travailler, l'une sur la gouvernance c'est-à-dire sur la composition de l'assemblée intercommunale et les services, l'autre sur les compétences, la fiscalité, les ressources. Avec l'élargissement de la CAA plusieurs questions se posent et notamment :

- Est-ce que l'on sera capable d'assurer tous les services qu'attendent les administrés ?

- Que vont devenir à terme les communes ? Après les transferts de compétences, elles seront dépossédées de beaucoup de leurs attributions actuelles.

- point sur le débat d'orientation budgétaire

Je souhaite que nous gardions la ligne de conduite que l'on a tenu depuis des années : pas d'augmentation d'impôts, conserver un faible niveau d'endettement, maîtriser nos dépenses, avoir des ambitions en terme d'investissements.

Le compte rendu de la séance précédente est mis au vote :

☞ **M. Roux** : regrette le non enregistrement du précédent conseil municipal qui n'a pu être mis en ligne sur le site comme le prévoit le règlement intérieur et que l'intervention de Mme Mandeix n'ait pas été reprise sur le compte rendu. Il demande une précision quant à l'ouverture et la clôture de séance.

☞ **M. Dézalos** : c'est un incident technique. Les discussions hors ordre du jour n'ont pas de caractère officiel et ne sont pas opposables. Si un élu souhaite aborder une question, il y a une procédure à respecter.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté par 24 voix pour et 4 voix contre (Mmes Manse, Ramond et Mrs Gambart et Roux)

Rapport n° 01 – Débat d'orientation budgétaire : Rapporteur : Jean-Claude Géraud

Considérant que dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur Géraud, Adjoint en charge des finances, présente aux conseillers municipaux les orientations budgétaires de la municipalité, en tenant compte du contexte national.

Les investissements prévus concernent les travaux de voirie, pour la plus grande partie (60 % environ), la réfection des bâtiments et le renouvellement du mobilier et du matériel roulant. La municipalité poursuit sa politique de désendettement qui permet d'autofinancer largement les projets et d'emprunter sereinement à l'avenir si nécessaire. Néanmoins, il conviendra de rester prudent tant l'évolution du contexte économique et social reste aléatoire.

Plusieurs interventions d'élus.

☞ **M. Kherchache** : pourquoi ne pas choisir un véhicule GPL? Car problème d'autonomie avec un véhicule électrique.

☞ **M. Boudon** : il faut montrer l'exemple en matière d'environnement et tendre vers ce genre d'investissement.

☞ **M. Gambart** : demande de renseignements complémentaires sur l'achat des groupes électrogènes pour 40 000 € et sur les documents pour la médiathèque à hauteur de 32 500 €

☞ **M. Roux** : sur la forme : pour la présentation du DOB, je constate que les documents fournis sont pauvres en quantité :

- manque de détail sur le fonctionnement et investissement
- détail des dotations reçues

sur le fonds : les impôts augmenteront par la révision des bases locatives ⇒ ce sont les taux qui n'augmentent pas. L'augmentation du taux de l'impôt serait mal venue puisque la pression fiscale à Boé est suffisamment consistante

- nouvelles recettes : TLPE devrait remporter entre 100 et 200 000 €, cession d'un terrain (environ 360 000 €)
- maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais aucun document fourni
- investissements intéressants.

☞ **M. Dézalos** : parle de stabilité fiscale puisqu'on n'augmente pas pour la 8^{ème} année les taux de fiscalité, d'une situation financière saine, de réduction de la dette de moitié, le tout permettant d'avoir des investissements élevés chaque année.

Quant à la forme il ne faut pas mesurer la qualité d'un débat au poids des documents que l'on peut fournir. En 2010, nous avons mis plusieurs documents sur la situation prévisionnelle du compte administratif et rappelez-vous, cela avait provoqué une confusion chez nos collègues de l'opposition.

☞ **M. Géraud** : peu d'informations chiffrées, mais un seul chiffre : environ 3 000 000 d'euros c'est le résultat de fonctionnement prévisionnel qui nous permet de débattre sur les orientations 2011.

☞ **M. Gambart** : manque d'éléments chiffrés, manque le réalisé et les restes à réaliser.

Les conseillers municipaux d'opposition font valoir le manque d'éléments financiers permettant la tenue d'un véritable débat.

A l'unanimité, le conseil dit que le débat d'orientation budgétaire 2011 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Rapport n° 02 - Tarif pour la sortie ski pour les 12 – 17 ans – rapporteur : Aline Truilhé

Dans le cadre de ses activités en direction des adolescents, le service municipal de la jeunesse organise une sortie ski du 14 au 16 février 2011.

Descriptif général : - Activités : ski de piste ou snow-board

Chaque jeune quelque soit son niveau aura l'occasion d'évoluer de manière individuelle et collective tout au long du séjour. Ce séjour est organisé en partenariat avec les communes du Passage d'Agen, Foulayronnes, Bon-Encontre, Agen et Boé.

Lieu : chalet Lum d'amont aux monts d'Olmes 09300 Montferrier.

Tarif : 60 € par personne

Une demande de subvention de 8 000 € a été sollicitée auprès de la CAA dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS)

Objectifs généraux du séjour :

- Faire rencontrer, échanger des jeunes des différentes communes,
- Impliquer, responsabiliser les jeunes,
- Vivre ensemble,
- Favoriser l'accès aux loisirs ski pour tous.

Pour organiser et répondre à nos objectifs, 3 mercredis après-midi permettront aux jeunes des différentes communes de se rencontrer et de préparer ensemble leur séjour.

- Mercredi 26 janvier - rencontre sportive à Bon-Encontre
- Mercredi 2 février - écriture des règles de vie à Foulayronnes
- Mercredi 9 février - préparation des veillées à Boé

Vu l'avis favorable de la commission « action scolaire, jeunesse, culture et fêtes »,

Le conseil fixe à l'unanimité, à 60 € le tarif du séjour ski pour les jeunes de 12/17 ans.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Arnaud BOUDON

Christian DÉZALOS